

La Wallonie vous propose une prime à l'achat d'un vélo pour vos déplacements utilitaires !

Cette prime s'adresse à toute personne physique âgée d'au moins dix-huit ans, ou tout mineur émancipé, dont le domicile est situé en Région wallonne.

Quasiment tous les types de vélos peuvent donner droit à une prime, qu'ils soient neufs ou d'occasion, équipés ou non d'une assistance électrique.

Le montant de la prime s'élève à maximum 20%, 30% ou 40% du prix d'achat avec des plafonds allant de 50 euros à 1250 euros selon le type de vélo et la situation du demandeur.

L'achat doit avoir été effectué entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2024.

Le vélo faisant l'objet de la prime doit être utilisé :

- Pour au moins **40% des trajets entre le domicile et le travail**
- Ou pour au moins **40% des déplacements liés à la recherche d'un emploi**

S'il s'agit d'un vélo-cargo, le bénéficiaire n'est pas obligé de l'utiliser pour ses trajets domicile-travail ou dans le cadre de sa recherche d'un emploi. Un usage de type quotidien est, par contre, exigé pour ce type de vélo : conduire ses enfants à l'école, faire ses courses...

Cette prime est disponible jusqu'à épuisement du budget prévu par la Wallonie.

Une seule prime peut être accordée par personne et par vélo.

Plus d'infos sur le portail Mobilité <https://www.wallonie.be/fr/actualites/primes-lachat-dun-velo-ou-dun-kit-electrique-pour-les-trajets-domicile-travail>